



# Communiqué

## VICTOIRE

### LE PLAN PSE D'AUCHAN ANNULÉ PAR LA JUSTICE

La Cour Administrative d'Appel de Douai a confirmé l'annulation du PSE d'Auchan Retail France, validant ainsi nos revendications : le groupe ne peut dissimuler une partie de son activité pour échapper à ses obligations sociales.

**Ce projet prévoyait la suppression de 2 389 postes et le licenciement de 2 323 salariés**

La Fédération Commerces Distribution et Services exige l'arrêt des procédures en cours et la réintroduction des salariés dont le contrat a déjà été rompu.

Cette décision survient alors qu'Auchan prévoit de céder 293 supermarchés et près de 11 400 salariés à Intermarché via un nouveau montage juridique.

**La fédération demande l'intervention de l'État contre ces licenciements boursiers et exige le remboursement intégral des aides publiques perçues**